

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 AVRIL 2014 à 19 H

Sous la présidence de M. RINKENBACH René

**Membres présents** : ALLARD F- BARDA JP -DE FRANCESCO D-CONRAD J-FELT T – FRITZ N-GAUTAUX E - GREFF H-KLEIN C – MEYER B-RINKENBACH R - MULLER M – PROUST F- SPANNAGEL D-SIEBERT C-ZINS M -ZOWNIR E

**Membres absents non excusés** : /

**Membres absents excusés** : BINGER F-KOMLANZ L

**Procurations** : BINGER F à GREFF H et KOMLANZ L à CONRAD J

### **1. Budget lotissement St Wendelin 2014**

Le Conseil Municipal décide d'adopter par 18 voix pour et 1 abstention le budget primitif 2014 du lotissement St Wendelin comme suit :

#### **BALANCE GENERALE DU BUDGET :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	486 513.90
DEPENSES	486 513.90
SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	486 513.90
DEPENSES	486 513.90

### **2. Achat de terrain rue du pont :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la maison sise 17 Rue du pont qui appartenait à Mme WEISS Joséphine vient d'être vendue.

Le nouveau propriétaire vient de faire des travaux d'aménagement de parking devant la maison et il s'avère qu'une partie du trottoir se trouve sur le domaine privé.

La Commune propose de racheter la partie concernée qui représente environ 6 m<sup>2</sup> au même prix que la parcelle DOBRO ( voisine ) et les parcelles rachetées Rue des roses, à savoir 1 667 € /l'are.

La Commune va faire réaliser l'arpentage de ladite parcelle afin de connaître exactement la surface à racheter et le nouveau numéro de parcelle qui sera attribuée à cette dernière.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents plus 2 procurations pour, l'acquisition de cette parcelle et charge le maire de faire les démarches nécessaires.

### **3. Etabli pour atelier municipal**

Le maire présente au conseil municipal un devis de chez KM Fermetures de EBRING pour un établi devant équiper le nouvel atelier municipal.

Le montant du devis s'élève à 1120.80 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis présenté et charge le Maire de passer commande pour cet établi.

### **4. Entretien des Espaces Verts :**

Le Maire présente au Conseil Municipal trois devis pour l'entretien des espaces verts de la Commune :

- Entreprise SPANNAGEL de DIEBLING pour un montant de 12 362,-€ TTC
- Paul Paysages de DIEBLING pour un montant de 4 800,€ TTC
- Régie de quartier de BEHREN LES FORBACH pour un montant de 5 350,-€ TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité ( sauf une voix ( M. SPANNAGEL Denis n'ayant pas pris part au vote ) de retenir l'entreprise la moins disante, à savoir Paul Paysages de DIEBLING pour un montant de 4 800,-€ TTC.

### **5. Subvention au Collège HOLDERITH de FAREBERSVILLER**

Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier en date du 31 mars 2014 de la Commission Intercommunale de Soutien aux activités culturelles et sportives du Collège HOLDERITH de FAREBERESVILLER, concernant une demande de subvention pour l'année scolaire 2013/2014.

Pour la Commune de DIEBLING, le montant s'élève à 19 € par élève, pour un total de 47 enfants scolarisés ce qui représente un total de 893 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents plus 2 procurations d'allouer cette subvention au Collège.

### **6. Faux plafond et cloison local cantine**

Le maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de faire installer un faux plafond avec isolation phonique à la cantine scolaire car c'est un local très bruyant quand il y a beaucoup d'enfants, ainsi qu'une cloison avec porte pour le wc qui doit être installé à la cantine.

Il présente deux devis pour ces travaux, à savoir :

- Entreprise TEMAN de FORBACH pour un montant de 3 228 € TTC
- Entreprise SCHMITZ de DIEBLING pour un montant de 3 078 € TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents plus 2 procurations pour, de retenir le devis de l'Entreprise SCHMITZ de DIEBLING d'un montant de 3 078 € TTC, le moins disant, et demande au Maire de faire effectuer les travaux.

## **7. Constitution des commissions communales :**

Le maire propose de constituer les différentes commissions de la façon suivante :

### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Délégués Titulaires : CONRAD Joël – DE FRANCESCO Daniel – ZOWNIR Eugène  
Suppléants : FELT Thomas – PROUST Fabienne – SPANNAGEL Denis

### **COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS : ( PROPOSITIONS )**

**LISTE 1 : TITULAIRES :** Commissaire hors commune : WAGNER Thierry  
Commissaire propriétaire bois et forêt : MEYER Jean-Paul  
Commissaires domiciliés dans la commune : KINOL Christine – CONRAD Joël –  
BINGER Frédéric – BARDA Jean-Paul – KOMLANZ Laurent – SPANNAGEL Denis

**SUPPLEANTS :** Commissaire hors commune : GREFF Honoré  
Commissaire propriétaire bois et forêt : SCHOUVER Benjamin  
Commissaires domiciliés dans la Commune : FELD Marie-Josée – MULLER  
Marlène – ALLARD Francine – GAUTAUX Elisabeth – KLEIN Catherine – MEYER  
Bernadette

**LISTE 2 : TITULAIRES :** Commissaire hors commune : GREFF Honoré  
Commissaire propriétaire bois et forêt : SCHOUVER Benjamin  
Commissaires domiciliés dans la Commune : FELT Thomas - ZINS Maria –  
SIEBERT Christine – DE FRANCESCO Daniel – PROUST Fabienne – ZOWNIR  
Eugène

**SUPPLEANTS :** Commissaire hors commune : WAGNER Thierry  
Commissaire propriétaire bois et forêt : MEYER Jean-Paul  
Commissaires domiciliés dans la commune : KOMLANZ Elisabeth –  
FISCHER Josépha – BINGER Frédéric – BARDA Jean-Paul – GABRYS Séverine –  
FRITZ Nathalie

### **COMMISSION DES TRAVAUX, DE L'URBANISME ET DES BIENS COMMUNAUX:**

Délégués : CONRAD Joël – BINGER Frédéric – DE FRANCESCO Daniel – ZINS  
Maria- GREFF Honoré – SPANNAGEL Denis

### **COMMISSION DES FETES, DES CEREMONIES ET DU FLEURISSEMENT :**

Délégués : ALLARD Francine – DE FRANCESCO Daniel – KLEIN Catherine – FELT  
Thomas – ZINS Maria – MEYER Bernadette

### **COMMISSION D'AIDE SOCIALE :**

Délégués : BARDA Jean-Paul – ZINS Maria – KLEIN Catherine – GAUTAUX Elisabeth- SIEBERT Christine – FRITZ Nathalie

Membres Extérieurs : SCHOUVER Benjamin – GABRYS Séverine – HERGOTT Marie-Rose – MULLER Marianne

### **COMMISSION DES ECOLES :**

Délégués : MULLER Marlène – ALLARD Francine – SIEBERT Christine – KLEIN Catherine – ZINS Maria – SPANNAGEL Denis

Le Conseil Municipal vote par 16 voix pour, 1 abstention et 2 procurations pour, les propositions pour les diverses commissions communales.

### **8 . Désignation des délégués auprès de la Mission Locale du Bassin Houiller( MLBH )**

Est désignée à l'unanimité des membres présents plus 2 procurations pour :  
Madame GAUTAUX Elisabeth  
en tant que déléguée auprès de la Mission Locale du Bassin Houiller ( MLBH ).

### **9 . Désignation du délégué des élus auprès du Comité National d'action sociale (CNAS)**

Est désignée à l'unanimité des membres présents plus 2 procurations pour :  
Madame ALLARD Francine  
en tant que déléguée auprès du Comité National d'Action Sociale ( CNAS ).

### **10 . Désignation des délégués auprès du Syndicat Mixte d'Assainissement de la vallée du Strichbach :**

Sont désignés à l'unanimité des membres présents plus 2 procurations pour :  
Messieurs RINKENBACH René, CONRAD Joël et BINGER Frédéric  
en tant que délégués auprès du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Strichbach.

### **11 . Désignation des délégués auprès du Syndicat d'Electricité de l'Est Mosellan ( SELEM ) :**

Sont désignés à l'unanimité des membres présents plus 2 procurations pour :

Messieurs CONRAD Joël et DE FRANCESCO Daniel  
en tant que délégués auprès du Syndicat d'Electricité de l'Est Mosellan (SELEM).

**12 . Désignation des délégués auprès du Collège de FAREBERSVILLER**

Sont désignées à l'unanimité des membres présents plus 2 procurations pour :  
Mesdames PROUST Fabienne et SIEBERT Christine  
en tant que déléguées auprès du Collège de FAREBERSVILLER.

**13 . Désignation des délégués auprès du syndicat intercommunal de gestion forestière (SIGF)**

Sont désignées à l'unanimité des membres présents plus 2 procurations pour :  
Messieurs KOMLANZ Laurent et BINGER Frédéric  
en tant que délégués auprès du syndicat intercommunal de gestion forestière (SIGF)

**14 . Désignation des délégués auprès du Syndicat de TV du Grauberg :**

Sont désignés à l'unanimité des membres présents plus 2 procurations pour :  
Messieurs RINKENBACH René, FELT Thomas et MULLER Marlène  
en tant que délégués auprès du Syndicat de TV du Grauberg.

**15 . Désignation des délégués auprès de la régie de TV du Grauberg :**

Sont désignés à l'unanimité des membres présents plus 2 procurations pour :  
Messieurs FELT Thomas, GAUTAUX Marc et SCHOUVER Benjamin  
en tant que délégués auprès de la régie de TV du Grauberg.

**16 . Désignation des délégués auprès du Syndicat Mixte de cohérence territoriale du val de Rosselle ( SCOT ) :**

Sont désignés à l'unanimité des membres présents plus 2 procurations pour :  
Messieurs CONRAD Joël et GREFF Honoré  
en tant que délégués auprès du Syndicat Mixte de cohérence territoriale du val de Rosselle ( SCOT ).

## **17. Concours du Receveur Municipal – Attribution d’indemnité**

Le Conseil municipal

VU l’article 97 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d’octroi d’indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l’Etat,

VU l’arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU l’arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d’attribution de l’indemnité des conseil allouée aux comptables non centralisateurs des Finances Publiques chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ,

### **DECIDE :**

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d’assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l’article 1er de l’arrêté du 16 décembre 1983
- d’accorder l’indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l’article 4 de l’arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité (voir ci-dessous) et sera attribuée à Madame Malika REGGOUA, receveur municipal

L’indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d’investissement, à l’exception des opérations d’ordre, afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622,45 premiers euros, à raison de 3 ‰  
Sur les 22 867,35 euros suivants, à raison de 2 ‰  
Sur les 30 489,80 euros suivants, à raison de 1,50 ‰  
Sur les 60 679,61 euros suivants, à raison de 1 pour ‰  
Sur les 106 714,31 euros suivants, à raison de 0,75 ‰  
Sur les 152 449,02 euros suivants, à raison de 0,50 ‰  
Sur les 228 673,53 euros suivants, à raison de 0,25 ‰  
Sur toutes les sommes excédant 609 796,07 euros, à raison de 0,10 ‰

En aucun cas, l’indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150

- de lui accorder également l’indemnité de confection des documents budgétaires

## **18 . Achat Tondeuse :**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter une nouvelle tondeuse pour la Commune, afin de remplacer l'ancienne qui a largement fait son temps, qui est vétuste et plus vraiment adaptée aux besoins de la Commune.

Il présente trois devis concernant des machines de qualités assez équivalentes, à savoir :

- Ets FABERT de SARREGUEMINES pour un montant de 13 176 € TTC
- RINCK Motoculture de SARREGUEMINES pour un montant de 16 932 € TTC
- Ets MARTIN de DIFFEMBACH-LES-HELLIMER pour un montant de 22 920 € TTC

Après exposé du maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents plus 2 procurations pour de retenir le devis des Ets FABERT de SARREGUEMINES, le moins disant pour un montant de 13 176 € TTC et charge le Maire de l'achat de cette tondeuse.

## **19. Location de photocopieur pour école élémentaire :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le photocopieur de l'école élémentaire ne fonctionne plus correctement et qu'il faudrait le remplacer. Cette machine n'est

plus sous contrat d'entretien, elle est ancienne, les réparations risquent de coûter chères et on ne sait pas combien de temps elle va encore tenir.

Il a fait établir deux devis pour la location d'un photocopieur, à savoir :

Entreprise XEROX : 132 € / HT par mois avec maintenance et consommables

Entreprise RICOH : 72 € / HT par mois avec maintenance et consommables

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents plus 2 procurations pour, de retenir l'offre de l'entreprise RICOH, la moins disante, pour 72 € HT/par mois et autorise le maire à signer le contrat.

## **20. Taux des 3 taxes :**

Le Conseil Municipal décide par 17 voix et deux procurations pour de ne pas modifier pour 2014 les taux des 3 taxes qui s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,84 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,67 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,25 %

Le produit fiscal attendu pour 2014 est de 312 550 €.

## **21. Subventions aux associations 2014**

Pour l'année 2014, le conseil municipal décide, par 17 voix plus 2 procurations pour, d'allouer les subventions suivantes aux associations :

Société ou associations	Montants
<b>Association autonome des parents d'élèves</b>	<b>180 €</b>
<b>Association « Gym Club »</b>	<b>180 €</b>
<b>Association pêche et nature</b>	<b>180 €</b>
<b>Cercle sportif de Diebling</b>	<b>180 €</b>
<b>Chorale la Marjolaine</b>	<b>180 €</b>
<b>Chorale liturgique</b>	<b>180 €</b>
<b>Club des amis du 3<sup>ème</sup> âge</b>	<b>180 €</b>
<b>Club de peinture Arc en Ciel</b>	<b>180 €</b>
<b>Cyclo Club de Diebling</b>	<b>180 €</b>
<b>Société des colombophiles Le Messenger</b>	<b>180 €</b>
<b>Association des Arboriculteurs de DIEBLING</b>	<b>180 €</b>
<b>Blue note</b>	<b>180 €</b>

En outre, après délibération, le conseil municipal décide, d'accorder une subvention pour frais de fonctionnement à l'Harmonie municipale à hauteur de 3 000.00 €.

Une subvention de 8.00 € par joueur sera versée au Club Sportif de Diebling pour les licenciés en catégorie « jeunes » sur présentation d'une liste à déposer en mairie.

## **22. Budget primitif communal 2014**

Le Conseil Municipal décide d'adopter par 16 voix pour et 3 abstentions le budget primitif 2014 comme suit :

### **BALANCE GENERALE DU BUDGET :**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>920 265.21</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>920 265.21</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>1 308 542.63</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>1 308 542.63</b>



### **23. Divers : Déplacement d'un coffret gaz Rue des Roses**

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux travaux de réhabilitation de la Rue des Roses qui sont en cours, il s'avère nécessaire de déplacer le coffret gaz de la maison WAGNER Gérard 4 Rue des roses.

Il présente au Conseil un devis de GRDF d'un montant de 3 300 € TTC concernant lesdits travaux.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents plus une procuration pour, le devis de GRDF se montant à 3 300 € TTC, et charge le maire de faire exécuter les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h 30.

Le maire, René RINKENBACH